



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.51.73
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le

17 JUIN 2024

REF : UDRD-2024-06-T-427

- Levée de mise en demeure -

Madame la directrice,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 22 mai 2024 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de ARQUES-LA-BATAILLE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

REGMA TRANSFERT THERMIQUE
Rue Verdie Monetti
76880 ARQUES-LA-BATAILLE